

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2025

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, SCHWARTZ Pierre, Mme JAOUAD Marie-Christine, MM. SAUVEGET Nicolas, BOUR Michel, BROUDER Pierre, CLEMENT Daniel, FREYERMUTH Christophe et WILSIUS Régis.

Absents : M. DRUI Daniel a donné procuration à M. FREYERMUTH Christophe.
M. CONRAD Alexandre a donné procuration à M. CLEMENT Daniel.
Mmes DRUI Anne, FEY Christine et M. DRUI Philippe avec excuses.

001-2025 Installation du CME 2024/2025 et résultats des élections du maire et des adjoints:

Le maire rappelle l'installation en date du 24 janvier 2025 des membres du conseil municipal des enfants, élus par les élèves de l'école élémentaire à savoir : Mlle Lyana BERNADOTTO, Mlle Mira CANDAN, M. Lucas FETIQUE, Mlle Léana JAOUAD, Mlle Fiona LEONARD, M. Noâm LIEBGOTT, Mlle Mia MALHOMME, Mlle Lilwenn PENHOET, Mlle Loann PENHOET, Mlle Tifène RICHERT, Mlle Lou STAUFFER.

Mlle Léana JAOUAD a été élue au poste de maire du conseil municipal des enfants au troisième tour à la majorité relative.

Par vote à bulletin secret,

- * Mademoiselle Lilwen PENHOET a été élue 1^{ère} adjointe au 3^{ème} tour, à la majorité relative.
- * Monsieur Noâm LIEBGOTT a été élu 2^{ème} adjoint, au 3^{ème} tour, à la majorité relative.
- * Mademoiselle Loann PENHOET a été élue 3^{ème} adjointe au 3^{ème} tour, au bénéfice de l'âge.

002-2025 D.P.U :

- ° Déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles bâties cadastrées (vendues en volumes V2a et V2b):
 - ° section 04 parcelle n° 17 «Auf dem Pfuhletzel» de 3,17 ares.
 - ° section 04 parcelle n° 229 «Auf dem Pfuhletzel» de 1,97 ares.

Pas de préemption. Approuvée.

- ° Déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle bâtie cadastrée :
 - ° section 05 parcelle n° 154 «Bitzengarten» de 15,33 ares.

Pas de préemption. Approuvée.

003-2025 Subvention à l'U.S Saint-Jean dans le cadre des Vœux de la municipalité:

Vote d'une subvention de 300 €. **Approuvée.**

004-2025 Subvention à A.B.C.M Zweisprachigkeit:

Vote d'une subvention de 1.000 €. **Approuvée.**

005-2025 Demande de participation aux frais de transports 2025 de l'école maternelle:

Montant total de participation à hauteur de 400 € pour l'ensemble des sorties scolaires 2024/2025 de l'école maternelle. **Approuvée.**

006-2025 Tarifs de vente de bois pour l'année 2025 :

- ° les stères façonnés ne sont plus proposés à la vente (délai de mise à disposition jugé trop important).
- ° 14 € / stère pour le bois façonné de fond de coupe.
- ° 46 € / stère soit 70 € / m³ pour la vente de BIL.

Approuvée.

007-2025 Dons :

- ° Chèque de 30 € pour la mise à disposition du dépositoire lors du décès d'une personne extérieure à la commune. **Approuvée.**
- ° Chèque de 70 € pour l'acquisition de 5 stères de bois pour usage personnel de bois de chauffage **Approuvée avec voix prépondérante du maire.**

008-2025 Etablissement d'un nouveau bail rural : Point reporté.

009-2025 Attribution du marché des travaux pour la réalisation de la voirie définitive au quartier du Domerberg : Les résultats des offres renégociées sont précisés ci-dessous par ordre de classement en valeur de points (60 % pour les prestations techniques et 40% pour le prix). Un critère de clause d'insertion sociale de 245 h était inclus dans la consultation.

Entreprise	Classement	Valeur de points (sur 100)	Montant en € H.T	Montant en € T.T.C
VISCONTI T.P	1	91,00 (51,00 - 40,00)	344.688,60	413.626,32
COLAS	2	88,37 (51,60 - 36,77)	375.007,00	450.008,40
SMTPF	3	78,33 (49,20 - 29,13)	473.237,59	567.885,11
TPDL	4	76,78 (38,40 - 38,38)	359.264,30	431.117,16

L'offre de l'entreprise VISCONTI T.P de 344.688,60 € H.T soit 413.626,32 € T.T.C est retenue. Le maire est autorisé à signer le marché d'attribution correspondant et tout autre document si nécessaire.

Approuvé avec la voix prépondérante du maire.

010-2025 Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 22,50 h : Le maire propose à l'assemblée que le point inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal à savoir « *Suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à 22,50 h* » soit abrogé. **Approuvée avec la voix prépondérante du maire.**

011-2025 Création d'un poste par promotion interne dérogatoire au grade de rédacteur territorial : Compte tenu de la promotion interne dérogatoire au grade de rédacteur territorial, il convient d'adapter l'effectif du service du secrétariat de mairie à la loi du 30 décembre 2023.

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps de 22,50/35^{ème} pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie à compter du 1^{er} mars 2025.

Approuvée par 3 voix pour et 9 abstentions.

La séance est levée à 21 heures 57. Publié le 04 mars 2025.

Le secrétaire de séance

Nicolas SAUVEGET



Le maire

Cyrille FETIQUE


